

INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS GRAVES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA156	2 jours - 14 h	Expertise	Présentiel ou à distance	1382,00 €

LIEUX ET DATES :

Nous consulter

OBJECTIFS

- Analyser les postes de préjudices spécifiques
- Déterminer le recours des tiers payeurs
- Analyser les préjudices en cas de décès

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations
ici >>](#)**

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants travaillent à partir d'études de cas. Les rappels techniques, juridiques et les apports méthodologiques s'effectuent au fur et à mesure. La jurisprudence est analysée pour en mesurer les conséquences sur la gestion des sinistres corporels.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel spécialisé dans l'indemnisation des dommages corporels, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

Prévoir une calculatrice. Sinistres à partir de 50 % d'AIPP.

A. Introduction

1. Enjeux de la réparation du préjudice corporel grave
2. Procédure d'offre
3. Évaluation médicale

B. Postes de préjudices spécifiques

1. Pertes de gains professionnels futurs
2. Incidence professionnelle
3. Assistance par tierce personne
4. Frais de logement / véhicule adapté
5. Préjudices en cas de décès

C. Modalités d'indemnisation

1. Rentes ou capital ?
2. Barème(s) de capitalisation
3. Accompagnement de la victime

D. Aggravation

E. Recours des tiers payeurs

1. En droit commun
 - a) frais futurs
 - b) tierce personne
 - c) appareillages
2. Dans le cadre du Protocole

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation risques corporels automobiles et non automobiles expérimentés

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation nécessite des connaissances de base dans ce domaine

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1382,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/12/2024 à 09:05